

► Editorial

Chère lectrice, cher lecteur

Les médias, les acteurs politiques et la société discutent sans fin de chiffres maximums, du manque de place d'hébergement et des mesures d'urgence nécessaires, empêchant toute analyse différenciée d'enjeux centraux, comme la santé des personnes en fuite. Alors même que la santé physique et psychique est cruciale pour le quotidien de nombreux réfugiés. Ils ont subi des blessures de guerre, souffert de soins médicaux inappropriés ou insuffisants, vécu une expérience traumatique. En outre, leur situation précaire en Suisse, loin de favoriser leur guérison, réveille leurs souffrances psychiques et physiques.

Il faut penser aux réfugiés non en termes de flux mais d'individus, pour prendre conscience qu'à côté des questions de «place» et des «mesures d'urgence», il faut soigner les maux de dents du petit Amir, examiner la main fracturée de Madame Hadid ou traiter les crises de panique de Monsieur Keita. Car si ces personnes se sentent mal, il leur sera d'autant plus difficile de s'intégrer dans la vie sociale et dans le marché du travail, comme on le leur demande. Les individus resteront isolés et invisibles – alimentant un «flux de réfugiés» qui fait peur.

De telles considérations ont décidé l'OCA à définir comme priorité cette année le thème de la santé. Diverses manifestations porteront sur la santé des personnes réfugiées. Un «speed dating» mettra en relation les services d'aide sociale et les prestataires de soins aux réfugiés. Un module de perfectionnement destiné aux médecins de premier recours vise à les sensibiliser et à améliorer leur capacité d'action face aux personnes relevant de l'asile. En outre, les lectrices et lecteurs d'asylnews découvriront dans chaque numéro de cette année un «focus» explorant différentes facettes de la santé.

La présente édition aborde la santé psychique des personnes réfugiées. Une discussion avec le Dr. med. Agnes Meyer des Services psychiatriques universitaires de Berne (SPU), révèle les conséquences de l'hébergement dans des abris de protection civile sur leur état mental. On découvre par ailleurs comment un traumatisme affecte la capacité d'apprentissage (de la langue locale), ou quels sont les lieux d'accueil pour requérants d'asile ou réfugiés en place dans le canton de Berne. Enfin Madame Lochbrunner, art-thérapeute diplômée, évoque les activités de thérapie par la peinture qu'elle propose depuis plusieurs années dans les hébergements collectifs bernois. Une offre toujours plus demandée et appréciée.

Je vous souhaite une passionnante lecture!
Silvana Menzli, Information & Communication

Aperçu

OCA/Généralités

Nouveaux personnel de l'OCA	2
OCA - focus 2016 sur la santé	3
fundamente - Cours de base pour bénévoles	3
Divers	3

focus santé

Introduction: Exile et traumatismes	5
Pas la tête à apprendre	5
Interview: «La situation actuelle est bien éloignée de ces conditions optimales»	6
SPU et CRS - Centres d'accueil pour des réfugiés traumatisés	7
«La peinture comme médecine»	8

Conseil en vue du retour

Nouvelles du conseil en vue du retour	9
Rapport d'activité 2015	9

Activité/Formation

«Exploiter le potentiel des migrants - Formations de rattrapage»	11
Programme pilote d'apprentissage pour réfugiés	11
Du travail plutôt que de l'aide sociale Canton de Berne	12
- Tour de vis dans les offres d'intégration	12
- Offres d'intégration de la SAP	13
- Elmiki - Cours pour parents d'enfants allophones	13

Droit/Structures

Hébergement dans le canton de Berne	15
Statistiques de l'asile controversées du SEM	16
Critiques des procédures d'asile accélérées	16
Bilan des mesures spéciales d'accueil de réfugiés syriens	17
Personnes vulnérables dans le système Dublin	18
Jurisprudence	18
- Absence de violation du droit à la vie familiale	18
- Asile familial refusé aux réfugiés reconnus, mais exclus de l'asile	19

► Nouveaux employés de l'OCA

Soutien aux services sociaux: Rainer Eggenberger

Les voyages me tiennent à cœur. Par curiosité bien sûr, ou par simple besoin de changement. Mais aussi pour repenser mes préférences ou habitudes dans un environnement inconnu, et ainsi pour en apprendre davantage sur moi. J'ai donc passé plusieurs années à voyager – généralement seul, et souvent dans une activité professionnelle auprès de la population locale. Heureux qui peut librement voyager!

Je me suis engagé dans le domaine de l'asile dans les années 1980, lors de la première vague de réfugiés provenant du Sri Lanka, où j'ai encadré des requérants, dirigé et coordonné des centres de transit. J'ai alors constaté la faible marge de manœuvre de cette population, qui a besoin de notre aide pour se repérer en Suisse. Après avoir décroché mon diplôme de travail social, j'ai travaillé beaucoup d'années dans des services sociaux, auprès de groupes-cibles variés (bénéficiaires de l'aide sociale, protection de l'enfant et de l'adulte, questions d'asile au niveau communal). Comme chef de service, je me suis familiarisé avec diverses facettes du travail social.

Je me réjouis de renouer avec le domaine de l'asile à l'OCA. La situation et le cadre réglementaire ont beau avoir changé en 25 ans, les principaux acteurs et les mécanismes sont restés les mêmes. Et j'ai hâte de lier connaissance avec mes nouveaux partenaires institutionnels ou bénévoles, et de les soutenir dans leur activité exigeante.



Suppléance pour les activités de sensibilisation: Philipp Meyer

Découvrir l'univers d'autres personnes, replacer dans son contexte leur façon de penser et d'agir – cette exigence intérieure m'a conduit à étudier l'anthropologie sociale et l'histoire contemporaine. Il n'est guère étonnant que le thème des migrations ait été au cœur de mes études. En dehors du monde académique, je me suis toujours occupé par ailleurs de questions de politique migratoire – p. ex. comme membre actif de longue date de l'association pour les droits humains «augen-auf Bern».

Outre le thème de la migration, la diffusion du savoir est un leitmotiv de mon parcours professionnel. J'ai effectué pour l'association Statt-Land, pendant plusieurs années, des visites guidées thématiques avec interventions scéniques en ville de Berne. Avant d'être engagé à l'OCA, je m'occupais de pédago-



gie par le cirque au «Theaterzirkus Wunderplunder». Le travail auprès des jeunes m'y a particulièrement fasciné.

A une époque où la fuite et l'asile sont devenus un enjeu de société brûlant, il me paraît crucial de fournir aux jeunes des informations dignes de confiance – loin des gros titres de la presse à sensation et des slogans politiques. Comme membre de l'équipe de formation, mon rôle consistera à donner aux jeunes le bagage nécessaire pour se forger une opinion sur ce thème émotionnellement chargé et pouvoir ensuite participer au débat de société. Je me réjouis de contribuer à faire mieux connaître l'univers des personnes requérant l'asile, en espérant donner ainsi un visage à ces êtres humains pris pour cibles par les gros titres et les statistiques alarmistes.

Administration: Hans Jörg Rüeeggger

Mes premiers contacts avec le domaine de l'asile remontent à ma formation initiale de cuisinier, et à mes années d'activité professionnelle dans l'hôtellerie-restauration. Les échanges d'expériences culinaires avec des ressortissantes et ressortissants de pays lointains me fascinaient, mais aussi l'histoire personnelle et les expériences de chacun. Comme à l'époque je n'avais pas la possibilité de voyager, «j'invitais des gens du monde entier dans ma cuisine». Mon hospitalité visait à aider ces personnes à s'intégrer à la fois professionnellement et socialement.

Après un recyclage, j'ai travaillé plus de dix ans pour l'Aide aux réfugiés de l'Armée du Salut. Comme collaborateur d'un centre d'accueil régional, je me suis occupé d'encadrement, avant de mettre en place un guichet unique pour emplois de courte durée (ECD). Mon activité se concentrait là aussi sur l'intégration professionnelle durable des personnes requérant l'asile. Il y avait toujours des synergies avec ma première formation. Enfin, j'ai élargi mon champ d'activité professionnelle en tant que responsable d'un centre d'hébergement d'urgence souterrain. Malgré les moments de stress et la persistance des tensions dans le domaine de l'asile, il me tenait à cœur de parler d'égal à égal à ces personnes, et aussi de prendre au sérieux leurs préoccupations.

Même si à l'OCA je ne travaille désormais plus au front, je me réjouis de faire bénéficier mes collègues de mes expériences. Et par mon soutien administratif à l'équipe de formation, je veille à faciliter aux acteurs du domaine de l'asile l'accès à nos formations continues, afin que le savoir fasse son chemin.



► OCA – focus 2016 sur la santé

La santé psychique et physique est un enjeu crucial du travail quotidien auprès des personnes réfugiées ou requérant l'asile. Les professionnels du secteur de l'asile ont souvent du mal à s'en faire une idée d'ensemble, tant la problématique est complexe. Or il est indispensable d'avoir des notions de base, par exemple sur d'éventuelles séquelles tardives d'expériences traumatisantes ou sur la prise en charge proposée aux réfugiés blessés ou malades. A cet effet, l'OCA se focalisera en 2016 sur le thème de la santé. Il s'agit d'abord de combler les lacunes, ensuite de tisser des réseaux pour améliorer le flux d'information entre le domaine de la migration et le secteur de la santé. Le groupe cible du focus 2016 comprend aussi bien les professionnels du secteur de l'asile que le personnel médical, les médecins ou les services de consultation en matière de santé.

Les quatre numéros d'asylnews 2016 traiteront les thèmes suivants:

- asylnews 1/16: Exil et traumatismes
- asylnews 2/16: Couverture sanitaire des personnes déboutées de l'asile
- asylnews 3/16: Couverture sanitaire dans le domaine de l'asile
- asylnews 4/16: Intégration professionnelle et santé

Afin d'améliorer le réseautage entre les services de consultation en matière de santé et les acteurs du domaine de l'asile, nous organisons le 15 septembre 2016 un «speed dating»: divers services s'occupant des questions de santé dans le canton de Berne viendront présenter leur offre à tour de rôle, en quelques minutes. La manifestation s'adresse notamment au personnel d'encadrement (services d'aide sociale en matière d'asile, services des réfugiés du canton de Berne), qui bénéficiera d'un tour d'horizon de l'offre à disposition.

Par ailleurs, l'OCA proposera conjointement avec des institutions actives dans le secteur de la santé une ou plusieurs offres de perfectionnement sur les questions de fuite et d'asile destinées aux médecins de premier recours. L'OCA espère que ces mesures contribueront à la sensibilisation et au réseautage des spécialistes qui, tous les jours, côtoient des personnes ayant fui leur patrie et souffrant de problèmes de santé.

► **fundamente – Cours de base pour bénévoles**

L'OCA a organisé à deux reprises déjà le cours de base de deux jours fondamentale destiné aux bénévoles engagés dans le domaine de l'asile. Le cours transmet des connaissances élémentaires ciblées – droit d'asile et possibilités de séjour, intégration professionnelle et sociale, retour volontaire, aide sociale prévue, bases du bénévolat. L'enseignement est assuré par les experts de l'OCA, et

illustré par de nombreux exemples tirés de la pratique. Les participants bénéficient d'un transfert de connaissances soigneusement coordonné et d'un climat d'apprentissage propice aux échanges et au réseautage.

Le prochain cours fondamentale aura lieu les 29 et 30 avril 2016 à Berne, à la maison de paroisse Paulus. Il ne reste plus que quelques places disponibles.

Programme et inscription:

www.kkf-oca.ch > Nos prestations > fondamentale: Cours de base pour les bénévoles du domaine de l'asile

► Divers

Semaine d'actions contre le racisme de la Ville de Berne

La semaine d'actions contre le racisme aura lieu du 18 au 24 mars. La Ville de Berne offre à différentes organisations une plateforme pour mieux faire connaître du grand public leur engagement concret contre le racisme et la xénophobie. Cette sixième édition sera consacrée au thème de l'exclusion. La Ville souhaite rappeler que toute personne vivant ici est de fait bernoise.

Pour en savoir plus: www.berngegenrassismus.ch

Colloque de la CoSi «Migration – Intégration»

Le prochain colloque professionnel de la Conférence suisse des Services spécialisés dans l'intégration (CoSi) aura lieu le 22 mars 2016, sous le titre «Les processus migratoires et leurs effets sur le travail d'intégration». Il est prévu d'y examiner, avec des spécialistes issus du terrain et des chercheurs, quelle est l'importance de la politique d'intégration actuelle pour le travail sur le terrain et quels sont les champs de tensions auxquels il est exposé.

Renseignements et programme:

www.kofi-cosi.ch > Colloques

Journée de la CSIAS «Accès progressif au marché du travail»

Selon la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), le taux d'aide sociale élevé et la faible participation à la vie active des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire posent un problème en termes de politique du marché du travail et de politique sociale. Le 7 mars 2016, la Journée nationale de Bienne propose une plateforme pour présenter et discuter les possibilités d'action, ainsi que les approches les plus pertinentes (bonnes pratiques).

Pour en savoir plus:

www.csias.ch > Manifestations > Journée nationale de Bienne

PROGR veut offrir aux réfugiés un asile créatif

Le centre de production culturelle PROGR veut lancer le projet Asile créatif, avec une partie du prix culturel reçu de la Bourgeoisie de Berne. Il s'agit de créer un terreau favorable au travail des acteurs artistiques et culturels en exil. Les locataires du PROGR partagent un même lieu de travail, du matériel, de l'infrastructure et des relations professionnelles. Le projet d'asile créatif offrira dès le printemps un cadre stimulant, où les partenaires agréés pourront se retrouver et s'organiser.

Communiqué de presse du PROGR:
www.progr.ch > *aktuell* > *communiqué du 05.01.2016*

Portraits vidéo «Nous sommes la Suisse»

La Commission fédérale des migrations (CFM) a réalisé dix portraits vidéo de migrants et migrantes. Cette série vise à souligner les talents, capacités et qualifications respectifs de ces personnes et de leurs familles. Une politique d'intégration plus ouverte, se concentrant sur les potentiels (plutôt que sur les déficits), serait préférable pour tous les groupes de population vivant en Suisse.

Portraits vidéo:
www.ekm.admin.ch > *Identité & Cohésion* > *Potentiel*

migesmedia - nouvelle plateforme des questions de santé

La Croix-Rouge suisse a élargi son portail d'information plurilingue sur les questions de santé (migesplus), en créant migesmedia. Cette plateforme vise à faciliter la collaboration entre les concepteurs d'informations touchant à la santé et les journalistes de la population migrante. Les médias en langues étrangères diffuseront l'information auprès du groupe-cible. En outre, des coopérations serviront à aborder les enjeux de santé et à mener des campagnes de prévention.

Pour en savoir plus: www.migesmedia.ch

Manuel de la procédure d'asile

Une seconde édition, entièrement revue et augmentée, du manuel de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) sur la procédure d'asile et de renvoi est parue en février. Cet ouvrage de référence offre une précieuse vue d'ensemble de la législation suisse et inclut les modifications de lois de ces dernières années (p. ex. révision en cours de la loi sur l'asile, règlement Dublin III, etc.). Le manuel s'adresse aux représentants juridiques des personnes requérant l'asile, au personnel des œuvres d'entraide et aux autorités.

Pour commander le manuel:
www.osar.ch > *Publications* > *Manuel Asile*

Etude du rôle de la société civile face aux réfugiés

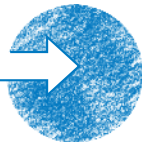
Une étude du Swiss Forum for Migration and Population Studies (SFM) porte sur l'engagement de la société civile en faveur des personnes réfugiées. Il en ressort que la professionnalisation de l'action étatique durant les années 1990, lors de la crise des Balkans, a freiné l'engagement de la société civile. La tendance s'est renforcée avec la distance spatiale et sociale croissante entre la population et les personnes requérant l'asile – due à la hausse des demandes, exigeant de nouveaux concepts d'hébergement. En outre, l'engagement pour les réfugiés est de moins en moins bien vu (jugé solidaire et positif dans les années 1980, il apparaît aujourd'hui problématique et suspect). Outre ces conclusions, l'étude procède à l'analyse des acteurs de la société civile et passe en revue les mesures à prendre sur ce terrain.

Etude à télécharger:
www.unine.ch > *Faculté des lettres et sciences humaines*
> *Institut Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (SFM)* > *Publications* > «*Wir können uns ein Abseitsstehen der Zivilgesellschaft nicht leisten*»: *Zivilgesellschaftliches Engagement im Flüchtlingswesen*

Contact

OCA
Effingerstrasse 55, 3008 Bern
info@kkf-oca.ch; www.kkf-oca.ch

Administration	Tel. 031 385 18 11
Communication	Tel. 031 385 18 15
Soutien aux services sociaux	Tel. 031 385 18 14
Conseil en vue du retour	Tel. 031 385 18 18
Bilans d'intégration	Tel. 031 385 18 00
Formation et sensibilisation	Tel. 031 385 18 08/04
Direction	Tel. 031 385 18 10



focus santé

N° 1, mars 2016

Exile et traumatismes

Les images qui nous parviennent des régions en crise, des camps de réfugiés et des aires de repos sur la route des Balkans ou de la Méditerranée, sont parlantes: les réfugiés arrivant chez nous sont non seulement épuisés physiquement et blessés, mais portent des blessures psychiques. Les images sur lesquelles nous zappons volontiers à la télévision ou que nous ignorons dans la presse écrite se bousculent dans leur tête, et sont impossibles à chasser. Les événements vécus ont été «trop nombreux», «trop rapides», «trop soudains» - et surtout «trop brutaux» pour pouvoir être maîtrisés. Ils constituent une expérience traumatique, et débouchent bien souvent sur un trouble de stress post-traumatique.

Dans le canton de Berne aussi, de nombreux réfugiés souffrent de traumatisme psychique. Ils ont des troubles de concentration et de sommeil, sont irritables ou craintifs. Les souvenirs traumatiques se ravivent malgré eux et, faute d'en maîtriser les facteurs déclencheurs, ils sombrent dans un état d'apathie et d'indifférence.

Il va de soi qu'une telle situation peut être éprouvante – tant pour les victimes que pour les personnes qui les accompagnent ou leurs personnes de contact. Le premier article de ce focus («Pas la tête à apprendre») aborde les difficultés d'apprentissage des réfugiés traumatisés, auxquels se heurtent souvent les enseignantes et les enseignants de langues. Ces professeurs gagneraient à connaître la problématique neurologique, qui fait souvent obstacle à l'apprentissage des langues. Un entretien avec le Dr. med. Agnes Meyer, médecine-chef aux Services psychiatriques universitaires de Berne (SPU), propose une autre piste pour comprendre les traumatismes. Il s'agit moins ici des expériences traumatiques vécues que du contexte en Suisse – hébergement souterrain notamment –, qui peut affecter l'état mental des personnes ayant fui leur pays. Ce focus donne encore un aperçu de l'offre de psychothérapies et de suivi psychologique en place dans le canton de Berne, avec ses conditions-cadres.

► Pas la tête à apprendre

Les réactions du cerveau à un impact traumatique peuvent bloquer le processus d'apprentissage d'une langue. D'où un nouvel obstacle de taille au processus d'intégration, venant s'ajouter à d'autres maux comme les insomnies ou la dépression.

Les conséquences psychiques et physiques de la guerre, des persécutions et de la torture affectent profondément la résistance au stress et le pouvoir de concentration des individus. Concrètement, les réfugiés traumatisés ne parviennent pas à mobiliser les capacités cognitives requises p. ex. pour l'apprentissage des langues.

Quand le cerveau fait de la résistance

Les réactions provoquées dans le cortex cérébral par des événements traumatisants peuvent paralyser les fonctions cognitives nécessaires au processus d'apprentissage (langagier). Il s'agit d'un processus neurologique simple selon les psychologues: le cerveau vérifie pour chaque stimulus reçu s'il est inutile et doit être écarté, ou alors s'il doit être transmis plus loin. Si ce premier contrôle s'avère positif, il sera analysé, catégorisé et intégré en vue d'un stockage durable dans la région frontale du cerveau. On a donc affaire à une chaîne de réactions, qui décide si un stimulus extérieur – comme un apport du cours de langue – sera enregistré ou non dans la région frontale du cerveau. Cette voie est souvent barrée chez les personnes ayant refoulé des événements traumatisants. Le cas échéant, leur cerveau bloque toutes les fonctions cognitives supérieures qui ne sont pas nécessaires à la survie, pour activer à la place le système nerveux végétatif: la pression artérielle s'élève, la respiration et le rythme cardiaque s'accroissent, les muscles se raidissent et la personne est ainsi prête pour la confrontation ou pour la fuite – mais pas pour l'apprentissage.

Outre les blessures psychiques dues à un traumatisme, source de tensions et de douleurs, de troubles du sommeil, d'états de panique ou de dépression, ces causes neurologiques entravent encore le processus d'apprentissage des personnes traumatisées. Même quand elles veulent apprendre, elles n'y parviennent souvent pas. D'où une situation très désagréable et frustrante, qui est souvent mal interprétée. Et les personnes chargées d'accompagner le processus d'apprentissage n'ont pas la tâche facile.

Cercle vicieux du traumatisme

Une ex-enseignante d'allemand se souvient encore d'une participante à ses cours, une femme érythréenne d'un certain âge, dont l'existence illustre parfaitement ce cercle vicieux. Arrivée seule en Suisse, cette femme ne cessait de penser à sa famille, perdue de vue durant son exil. Le cours d'alphabétisation a accaparé toutes ses forces. Pendant trois mois, elle s'est rendue en classe trois fois par semaine, sans parvenir à assimiler les lettres de l'alphabet – à la grande surprise de l'enseignante, qui ne ménageait pas sa peine. En outre, il lui arrivait de suffoquer et d'éprouver des crises de panique. Il a fallu du temps à l'enseignante pour réaliser que l'entrechoquement des bracelets qu'elle portait parfois était à l'origine de ces réactions violentes. La prise de conscience de ce stimulus-clé et de l'origine des difficultés d'apprentissage s'imposait, pour permettre à la participante érythréenne de progresser au cours de langue. Assidue, elle n'a jamais perdu l'espoir de surmonter cette situation difficile par la seule force de sa volonté.

Cours de formation continue et informations sur le thème «exile et traumatismes»

- Migration Plus: séminaire «Fuite et traumatisme», le 9 mars 2016 (www.migrationplus.ch)
- Organisation suisse d'aide aux réfugiés: formation continue «Migration et trauma», les 23 et 24 mai ou les 14 et 21 novembre 2016 (www.osar.ch > formation > adultes)
- Croix-Rouge suisse: brochure «Quand le passé résiste à l'oubli», pdf téléchargeable sous: www.migesplus.ch > publications > psyche-dependances-crise > show > quand-le-passe-resiste-a-loubli

► «La situation actuelle est bien éloignée de ces conditions optimales»

Dans le seul canton de Berne, plus de 1'000 personnes ayant déposé une demande d'asile vivent dans des hébergements collectifs souterrains. Ces places d'accueil sous terre représentent un tiers des capacités d'hébergement du canton durant la première phase. Un entretien avec le Dr. med. Agnes Meyer a servi à préciser l'impact éventuel de ces conditions de vie sur la santé des personnes concernées.

Dans le canton de Berne, près d'une place d'accueil sur deux se situe sous terre. Le remarquez-vous dans votre travail quotidien auprès des réfugiés?

Oui. Une bonne partie de nos patients vivent dans des abris de protection civile. C'est d'autant plus préoccupant que ces personnes n'ont généralement pas d'alternative. En outre, les abris militaires leur rappellent précisément la situation à l'origine de leur fuite à l'étranger.

Les requérants d'asile souffrent fréquemment de problèmes psychiques – on parle de «troubles de stress post-traumatique». Qu'est-ce que cela signifie concrètement? Et quel en est l'impact sur la vie quotidienne?

Les symptômes des troubles de stress post-traumatique (TSPT) sont de nature végétative – hypervigilance («arousal»), peur, tensions et irritabilité, émotivité, troubles dissociatifs, «flash back» d'événements traumatisants, troubles du sommeil, repli social, pulsions suicidaires, etc. Le tableau clinique des troubles est très varié. Voici la liste des plus fréquents: évitement des situations angoissantes, désespoir, dépression grave, isolement social, torpeur affective, automutilations, tendances suicidaires, perte de contrôle des impulsions, manque d'entrain et d'intérêt.

En quoi l'hébergement souterrain favorise-t-il l'instabilité de ces gens?

Les symptômes comme la peur, les troubles du sommeil, les «flash back» et les comportements à risque ou suicidaires ont tendance à se renforcer chez les personnes atteintes de TSPT.

Concrètement, qu'est-ce qui rend la situation invivable pour ces personnes?

Le dérangement du cycle jour/nuit et la perte de repères spatio-temporels et situationnels s'avèrent critiques. L'effet est encore renforcé par la lumière électrique allumée 24h/24, et par la concentration de personnes étrangères dans un espace exigü. La combinaison de tous ces facteurs paraît menaçante et incontrôlable, et les personnes atteintes de TSPT auront de la peine à distinguer leur situation présente des événements traumatisants. Ces patients auraient besoin de sécurité, que les événements vécus ne se répètent pas. D'où l'importance de la lumière du jour et d'un véritable rythme jour/nuit.

Pendant combien de temps au maximum des requérants d'asile peuvent-ils être hébergés sous terre sans que leur santé psychique en souffre?

La réponse varie d'un cas à l'autre. Il n'y a pas de «période d'incubation».

Bien des gens objectent que les soldats sont également logés sous terre à l'école de recrues et lors de leurs cours de répétition, et que personne ne s'en est jamais plaint. En d'autres termes: si ces conditions d'hébergement sont tolérables pour les soldats, elles devraient l'être pour les réfugiés.

On ne peut pas comparer une situation dûment planifiée et récurrente (hébergement souterrain au service militaire), vécue au sein d'un groupe homogène (nationalité, âge, sexe, activité), avec l'inconnu auquel sont confrontées des personnes chassées de leur patrie, au sein d'un groupe disparate à tous points de vue – pays d'origine, religion, langue, âge et sexe.

Idéalement, comment se présenterait un hébergement adapté à la santé psychique des personnes requérant l'asile et des réfugiés?

La situation actuelle est bien éloignée de ces conditions optimales. Les règles générales qui suivent s'appliquent aux individus atteints de traumatismes:

- Chacun devrait toujours disposer d'informations fiables et actuelles sur sa situation et sur ses proches (p. ex. médias à portée de main, réseaux).
- Il faudrait aménager un environnement convivial et sûr, qui facilite la participation active à la vie sociale et au monde réel, tout en offrant des espaces permettant de s'isoler.
- Du personnel d'encadrement professionnel devrait être présent, le cas échéant.
- Chacun devrait pouvoir organiser son quotidien/ participer aux tâches ménagères. Il ne faut pas prendre en charge les individus, mais les aider à le faire eux-mêmes (p. ex. accès aux transports publics, proximité des commerces et des institutions culturelles, etc.).

Dr. méd. Agnes Meyer est médecin-chef aux Services psychiatriques universitaires de Berne (SPU)

► SPU et CRS - Centres d'accueil pour des réfugiés traumatisés

Brutalités, torture, guerre... les personnes en fuite ont fréquemment un vécu traumatisant, aux conséquences dramatiques pour elles. Des offres spécialisées peuvent guérir ou alléger leurs maux.

«Les personnes ayant fui une région en guerre sont généralement très affaiblies à l'arrivée et ont du mal à gérer les impacts traumatiques ressentis». C'est en ces termes qu'Oliver Schwald (Dr. méd.), responsable médical du Service ambulatoire pour victimes de la torture et de la guerre de la CRS à Berne, décrit la situation des personnes sollicitant l'asile en Suisse. L'incertitude quant à l'issue de la requête, la promiscuité des hébergements collectifs, l'absence de réseau social, la situation de crise du pays d'origine et d'autres facteurs encore peuvent empêcher une stabilisation de l'état de santé. D'où l'importance que ces gens aient rapidement accès à des offres professionnelles de thérapie et de conseil.

Dans le canton de Berne, les structures psychiatriques ordinaires sont également accessibles aux personnes relevant du domaine de l'asile. Or bien souvent, il leur manque les connaissances spécifiques à ce groupe-cible, ainsi que les ressources linguistiques et transculturelles nécessaires. A Berne, deux institutions spécialisées accueillent de tels patients adressés par les médecins.

La Consultation en psychiatrie transculturelle des Services psychiatriques universitaires de Berne (SPU) dispose d'offres ambulatoires pour personnes migrantes atteintes de troubles psychiques ou de pathologies complexes. Des examens psychiatriques, des traitements psycho-sociaux ou psychothérapeutiques en mode ambulatoire sont accessibles aux patients issus de la migration. Outre un traitement psychiatrique intégré, l'offre thérapeutique inclut des groupes psycho-éducatifs ou de thérapie du mouvement, ainsi que des conseils et mesures relevant du travail social. La part des patients souffrant de troubles de stress post-traumatique dus aux violences subies dans leur patrie ou à leurs conditions de fuite est élevée. D'où le succès croissant rencontré ces dernières années par l'offre de la Consultation en psychiatrie transculturelle.

Au-delà de la traduction proprement dite, la médiation transculturelle s'avère cruciale pour une fructueuse communication entre patient et thérapeute, a fortiori en cas d'arrivée récente en Suisse. Or dès 2017, le financement des frais d'interprétariat ne sera plus assuré que pour trois consultations. Les offres des SPU seront ainsi hors de portée pour de nombreuses personnes.

Le Service ambulatoire pour victimes de la torture et de la guerre de la Croix-Rouge suisse (CRS) à Berne est lui aussi un acteur central de la thérapie des traumatismes. Ce centre propose une aide psychiatrique, psychothérapeutique et psychosociale et traite 300 personnes migrantes par an, indépendamment de leur statut de séjour. Faute des capacités requises, toutes les inscriptions ne peuvent être prises en considération. Les thérapies individuelles ou de groupe aident chacun à retrouver son bien-être, son autodétermination et sa dignité. Elles développent également des perspectives professionnelles et encouragent l'intégration sociale. D'entente avec les interprètes, des aspects sociaux et culturels peuvent compléter la thérapie.

Les frais de thérapie et de conseil sont remboursés par les caisses-maladie. La plupart de traitements ou offres de conseil excèdent cependant les limites fixées par les caisses. Le Service ambulatoire de la CRS finance de son côté les frais d'interprétariat et les prestations de soutien supplémentaires.

Pour en savoir plus:

www.redcross.ch > Près de chez vous > santé/intégration > Victimes de la torture et de la guerre

www.upd.gef.be.ch > Angebote für Erwachsene > Psychiatrische Poliklinik > Sprechstunde für Transkulturelle Psychiatrie

► «La peinture comme médecine...»

Peindre est une forme d'action, un moyen de se ressourcer. L'association «Flüchtlinge Malen» propose depuis quatre ans, au centre d'hébergement d'urgence de Hochfeld et au centre de transit d'Enggistein, une offre hebdomadaire à bas seuil, animée par des art-thérapeutes. Madeleine Lochbrunner, coprésidente de l'association et art-thérapeute, parle de ses propres expériences.

L'art-thérapie, discipline orientée sur la personne, fait depuis longtemps partie intégrante du programme hebdomadaire des centres de Hochfeld et d'Enggistein. La peinture permet aux hommes hébergés à l'abri PC de Hochfeld et aux enfants d'Enggistein de se concentrer quelques instants sur eux-mêmes et de trouver le calme, d'agir et de s'exprimer par la couleur.

Il est frappant de voir l'assiduité des habitantes et habitants des deux centres, même s'ils n'avaient jamais peint jusque-là. Quelques-uns peignent depuis des mois au centre de Hochfeld et considèrent la peinture comme une vraie médecine. Le même constat vaut pour les enfants et les adolescents hébergés à Enggistein. «En peignant, je redeviens quelqu'un», a dit un jour une jeune femme. Les art-thérapeutes sont régulièrement impressionnées du chemin accompli. Les expressions de certains hommes par exemple, s'apaisent visiblement après leur leçon de peinture, ils recherchent le contact visuel et marchent d'un pas assuré. Quant aux enfants, ils deviennent volubiles et nouent des contacts. Tirés de leur solitude, ils paraissent heureux et oublient leurs soucis un bref moment.

Peindre est une forme d'action

La peinture est un langage universel, qui rapproche les cultures au-delà des frontières. Des motifs et des formes élémentaires comme la spirale, le cercle, le point et la ligne se retrouvent étonnamment dans le monde entier, ignorant les barrières linguistiques, culturelles et ethniques. Il règne souvent un calme profond quand les réfugiés créent une œuvre en puisant dans leurs ressources. Dans de tels moments, ces personnes retrouvent leur faculté d'agir et échappent à l'attente impuissante de la décision d'asile. Leurs œuvres peuvent fixer un souvenir, commémorer un départ ou un deuil, exprimer des souhaits, combattre l'oubli ou célébrer la patrie. Elles consolent parfois et jettent des ponts entre l'individu qui les a faites et les autres personnes, rapprochant le moi subjectif du reste du monde.

Offre thérapeutique à bas seuil

Beaucoup d'occupantes et occupants d'hébergements d'urgence ou de centres de transit ont été traumatisés par la guerre dans leur patrie, par leur détresse et leur fuite, et vivent dans un climat d'incertitude. Une thérapie basée sur l'investigation et la confrontation aux traumatismes suppose un contexte de stabilité et de sécurité tant intérieure qu'extérieure. Ni la configuration des centres d'accueil, ni la précarité du statut de séjour ne répondent à ces exigences. La peinture orientée sur la personne, selon

la méthode de Bettina Egger, est par contre une offre thérapeutique à bas seuil. Le cadre immuable, la continuité de l'accompagnement assuré par les art-thérapeutes ainsi que les relations thérapeutiques fondées sur la confiance donnent des repères stables et un sentiment de sécurité. En offrant aux enfants tant un espace sûr pour inventer leurs propres histoires qu'un cadre de partage, les cours de peinture leur rendent une parcelle d'enfance. La peinture favorise par ailleurs des processus de résilience.

La peinture est un moyen de se ressourcer

Des centaines de peintures ont ainsi vu le jour depuis quatre ans. Ce sont souvent des images de la patrie. Or rares sont celles qui montrent les malheurs de la guerre – en dépit des bouleversements vécus. Il est d'autant plus émouvant que ces apatrides représentent la patrie telle qu'elle est restée gravée dans leurs souvenirs, recréant sur le papier, avec le pinceau et la couleur, ce qui leur tient à cœur en y restaurant l'ordre. Ces personnes renouent à travers l'art avec leur patrie intérieure. Avec cet espace intime dont nul ne peut être expulsé et qui ne peut lui être confisqué – qui reste préservé à l'étranger, voire qui peut y guérir de ses blessures.

*Madeleine Lochbrunner – Augstburger
Coprésidente de l'association d'art-thérapie pour réfugiés
(«Flüchtlinge Malen»)*

Association d'art-thérapie pour réfugiés («Flüchtlinge Malen»)

L'association «Flüchtlinge Malen» permet à des réfugiés de peindre sous la supervision d'art-thérapeutes. En garantissant une continuité à ces personnes, elle contribue à renforcer et stabiliser leur santé psychique.

L'association fondée en 2012 à Berne a été reconnue d'utilité publique et exonérée d'impôts en 2013. Neutre sur le plan politique et religieux, elle poursuit un but purement humanitaire. Tant son comité que son personnel s'engage bénévolement. Or le travail accompli dans les centres par les sept art-thérapeutes diplômées va bien au-delà du volontariat.

Pour en savoir plus:

www.fluechtlinge-malen.ch

www.kunsttherapie.ch

Conseil en vue du retour

N° 1, mars 2016

► Nouvelles du Conseil en vue du retour du canton de Berne

Dans le cadre d'un nouveau projet pilote, pour une période d'un an, les victimes de la traite des êtres humains en procédure Dublin peuvent également bénéficier des prestations du programme spécifique pour les victimes de la traite des êtres humains. D'autre part, le programme d'aide au retour spécifique pour la Guinée est prolongé et le SEM ouvre les prestations de l'aide au retour pour certaines catégories de personnes, afin de réagir à la saturation des structures d'hébergement.

La loi fédérale sur les étrangers (LEtr) permet à certaines catégories d'étrangers d'accéder à une aide au retour. Il est ainsi possible de soutenir les bénéficiaires lors d'un retour volontaire dans le pays de provenance ou dans un pays tiers et d'y faciliter leur réintégration. Cette aide au retour spécialisée est proposée par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) en collaboration avec l'Organisation internationale des migrations (OIM). Elle ne s'adresse toutefois plus aux artistes de cabaret, dont le statut a été supprimé le 1er janvier 2016.

Les bénéficiaires de ce programme sont les victimes et témoins de la traite des êtres humains, dépendantes de la loi sur les étrangers (LEtr), les personnes en procédure d'asile (LAsi), ainsi que dans le cadre d'un nouveau projet pilote du SEM, d'une durée d'un an, les victimes et témoins qui font l'objet d'une procédure Dublin.

Les prestations de ce programme spécifique sont : un examen, au préalable, par l'OIM des possibilités de réhabilitation et de réintégration de la personne dans son pays de provenance, une aide financière de CHF 1'000.- par personne adulte et de CHF 500.- par enfant mineur ainsi qu'une aide complémentaire matérielle de CHF 5'000.- pour un projet d'aide à la réintégration. Des aides médicales sont également envisageables, ainsi qu'un suivi de l'OIM ou une organisation partenaire après le retour.

Programme d'aide au retour spécifique pour la Guinée

Le programme d'aide au retour spécifique pour la Guinée est prolongé d'une année, jusqu'au 31 décembre 2016. Ce programme comprend une aide à la réintégration professionnelle sous forme d'une petite formation en gestion d'entreprise de 5 jours à Conakry, organisée par l'OIM en coopération avec une agence locale. Les prestations de ce programme spécifique sont : 1'000.- US par personne adulte et 500.- US par enfant mineur, ainsi qu'une aide

complémentaire matérielle de 4'000.- US pour un projet d'aide à la réintégration.

Aide au retour REZ + (aide au retour dans les EVZ)

Pour certaines catégories de personnes qui arrivent dans les cantons assez rapidement et au vu du manque de place dans les centres d'enregistrements, il est possible d'obtenir une aide matérielle complémentaire pour la réalisation d'un projet d'aide à la réintégration dans le pays d'origine, même lors d'une durée de séjour inférieure à 3 mois en Suisse, mais les catégories sont très restreintes.

► Rapport d'activité 2015

Au cours de l'année 2015, 152 personnes en séjour dans le canton de Berne sont rentrées de manière volontaire et consentie dans leur pays d'origine. Plus d'un tiers de ces personnes n'avaient pas encore reçu de réponse à leur demande d'asile.

Pour l'année 2015, le CVR de Berne a mené des entretiens avec 275 personnes, pour 152 départs volontaires et consentis. La diminution du nombre de personnes en entretien est en relation avec la diminution du nombre de départs : 159 départs et 302 entretiens en 2014. En terme de constellation familiale, le nombre de personnes seules est toujours majoritaire au regard des couples et des familles. Les personnes seules représentent un groupe de 70 personnes, principalement des hommes. Les familles et les couples constituent un autre groupe de 82 personnes, avec pour l'année 2015 une grande famille composée de 7 personnes.

Statuts et pays d'origine des personnes rentrées

Pour ce qui concerne la situation des personnes rentrées au cours de l'année 2015, 60 personnes avaient reçu une décision négative de première instance et 36 autres, une non-entrée en matière à leur demande d'asile.

26 personnes ont renoncé à leur admission provisoire et 28 autres ont fait un retrait de leur demande d'asile et 2 personnes ont renoncé à leur autorisation de séjour (permis de courte durée)

Ces 152 personnes sont rentrées dans 36 pays différents. Les pays les plus représentés en terme de retour sont : l'Irak, l'Ukraine, la Fédération de Russie, la Somalie, la Géorgie, le Kosovo, l'Albanie ainsi que la Bosnie-Herzégovine.

Personnes qui ne sont pas rentrées

Les 275 personnes au bénéfice d'un entretien individuel représentent 181 dossiers, ainsi les 152 personnes rentrées représentent 96 dossiers qui ont abouti à un retour volontaire et consenti. Pour les 123 personnes restantes (85 dossiers), 48 sont encore actifs, dans l'attente de documents de voyage ou de précisions d'ordre médicales. 37 dossiers sont considérés comme inactifs, soit parce que les personnes ont changé d'avis ou encore parce qu'elles ont disparu.

Un chiffre très flatteur pour le CVR du canton de Berne, c'est la première fois que nous réalisons 152 départs avec aucun « no-show ».

Prestations d'aide au retour individuelle et programmes d'aide au retour spécifiques

Voici les prestations d'aide au retour pour l'année 2015 : 81 personnes ont reçu une aide individuelle au retour pour 69 personnes en 2014. Cette aide comprend un forfait de base + une aide complémentaire à la réintégration. Le versement de l'aide complémentaire s'est fait par l'intermédiaire de l'OIM, ou par une organisation partenaire ou encore par l'ambassade Suisse, dans le pays de retour.

33 personnes ont reçu l'aide au retour Dublin pour 23 personnes en 2014.

10 personnes ont reçu un forfait de base sans aide complémentaire et 12 autres personnes une aide au retour réduite. Et enfin, pour 8 personnes, ce sont les frais de vol qui ont été pris en charge. 3 personnes ont reçu une aide au retour pays tiers et 1 personne a reçu un montant de viatique uniquement.

Pour la participation aux programmes d'aide au retour spécifiques, 2 personnes sont rentrées en Tunisie, fin du programme, 1 personne en Guinée et 1 personne dans le cadre du programme spécifique en faveur des victimes de la traite des êtres humains.

Youproject:

Des histoires concrètes de retours volontaires et consentis : www.youproject.ch

Personnes de contact pour le CVR du canton de Berne

Pour les nouveaux rendez-vous auprès du bureau de conseil en vue du retour: 031 / 385 18 18

Joëlle Hediger, lu-je, 031 385 18 12

Rachel Schipper, lu-me, 031 385 18 19

Bettina Steinauer, me-ve, 031 385 18 13

► «Exploiter le potentiel des migrants – Formations de rattrapage»

Le projet pilote «Exploiter le potentiel des migrants – Formations de rattrapage» vise à faciliter l'accès des personnes qualifiées – réfugiés reconnus ou admis provisoires – au marché du travail. Un bilan intermédiaire présente les premières conclusions.

Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) a lancé dès 2011 le projet pilote «Exploiter le potentiel des migrants – Formations de rattrapage». La phase de réalisation, prévue sur cinq ans, a débuté en été 2013. Le projet a pour but d'intégrer de manière adéquate sur le marché du travail les réfugiés reconnus (RR) ou les personnes admises à titre provisoire (AP) qui sont «hautement qualifiés». Un coach personnel prodigue aux 56 participantes et participants des conseils spécialisés et les guide à travers l'offre existante d'intégration professionnelle. Un premier rapport intermédiaire a paru après neuf mois de coaching. Six exemples représentatifs donnent un aperçu du projet et permettent de premières conclusions. Les résultats ci-après sont particulièrement intéressants:

- Il serait judicieux de procéder à des appréciations des qualifications axées sur la pratique (notamment en cas d'absence de diplômes), sous forme de «mises en situation».
- Les connaissances sur le système de formation et sur le marché du travail des principaux pays de provenance sont lacunaires en Suisse. D'où l'importance de publier des fascicules contenant des explications détaillées et des comparaisons entre pays (factbooks).
- Outre la reconnaissance des diplômes universitaires, il faudrait envisager un accès aux universités adapté aux personnes réfugiées.
- Les cours de langue axés sur la pratique professionnelle devraient être plus nombreux, le lieu de travail constituant un bon lieu d'apprentissage.

Rapport au format PDF:

www.sem.admin.ch > Entrée & Séjour > Intégration > Programmes et projets d'importance nationale > Appels à projets achevés > Exploiter le potentiel des migrants – Formations de rattrapage > Rapport intermédiaire 2015

► Programme pilote d'apprentissage pour réfugiés

Les personnes admises à titre provisoire et les réfugiés reconnus devraient être intégrés plus rapidement dans le marché du travail. A cet effet, des préapprentissage d'intégration d'un an verront le jour dès 2018 dans des branches spécifiques, dans le cadre d'un autre projet pilote.

L'année dernière, plusieurs motions et postulats déposés au Parlement fédéral ont demandé d'améliorer l'intégration sur le marché du travail des personnes admises à titre provisoire (AP) et des réfugiés reconnus (RR). D'une part, il s'agissait de répondre à l'initiative contre l'immigration de masse et à celle visant à combattre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. D'autre part, il est préoccupant de constater que dix ans après leur arrivée en Suisse, 50% des RR et jusqu'à 65% des AP continuent à dépendre de l'aide sociale.

Préapprentissage d'intégration d'une année

Le Conseil fédéral a réagi à ces revendications en annonçant, en décembre 2015, la création d'un nouveau programme pilote visant à rendre l'intégration professionnelle des AP et des RR plus rapide et plus durable. Concrètement, il s'agit de créer des préapprentissage d'intégration répondant aux exigences du monde économique et aux besoins du groupe-cible, et qui procurent les qualifications initiales requises pour commencer une formation professionnelle (AFP / CFC) ou pour entrer directement sur le marché primaire du travail. L'offre à plein temps, portant sur une année, comporte une structure duale et sera proposée par des institutions de formation professionnelle de branche. Dans le canton de Berne, ces préapprentissage d'intégration s'apparentent aux préapprentissage existants.

Apprentissage précoce de la langue

Une procédure d'asile débouchant sur le statut de RR ou d'AP dure en moyenne 300 à 400 jours. Pendant ce temps, l'accès au marché du travail est fortement limité, et les cours de langue ne sont que ponctuellement possibles. Pour garantir l'entrée dans un préapprentissage d'intégration aussitôt la décision d'asile rendue, les personnes ayant une forte «probabilité de rester» auront plus facilement accès à des cours de langue durant la procé-

dures. Elles pourront ainsi acquérir à temps des compétences linguistiques de niveau A2. Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) précisera encore les groupes-cibles, probablement définis par pays d'origine, qui bénéficieraient d'une telle mesure (par exemple Erythrée ou Syrie).

Mise en œuvre de 2018 à 2021

Le programme pilote, qui débutera en 2018, est provisoirement limité à quatre ans. Jusqu'à 1000 personnes y participeront par année. La Confédération consacrera en tout au max. 54 millions de francs à sa mise en œuvre. Les conditions générales de dépôt de projet seront précisées et les instruments au niveau fédéral développés ces prochains mois. Le programme pilote ne couvrira pas tout le territoire, mais se limitera à quelques partenaires. Les porteurs de projet intéressés ont jusqu'à la fin de l'été 2016 pour soumettre une ébauche de projet. Le feu vert sera donné en 2017.

Communiqué de presse:

www.admin.ch > documentation > communiqués

► Du travail plutôt que de l'aide sociale

La CSIAS invite à proposer rapidement aux AP et aux RR des mesures de qualification professionnelle et d'intégration sur le marché du travail. Elle préconise des cours obligatoires d'intégration professionnelle. La CSIAS avance ainsi dans la même direction que la Confédération avec les préapprentissage d'intégration.

Les propositions publiées à la fin de novembre 2015 par la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) pour améliorer l'insertion professionnelle des personnes admises à titre provisoire (AP) et des réfugiés reconnus (RR) comportent beaucoup d'éléments que la Confédération cherche déjà à réaliser avec son projet pilote (voir plus haut). Ainsi, la CSIAS demande elle aussi d'encourager rapidement l'acquisition de la langue et de prévoir dans différentes branches des cours d'intégration professionnelle de plusieurs mois à un an, avec stages intégrés. A la différence de la Confédération, qui exige de la motivation et une réelle volonté d'intégration en échange de la participation à un préapprentissage, la CSIAS aimerait rendre les cours d'entrée dans la vie professionnelle obligatoires pour tous les AP et les RR. A ses yeux, la qualification professionnelle des personnes relevant du domaine de l'asile est incontournable, sachant qu'aujourd'hui déjà, le taux de chômage des personnes sans formation professionnelle est très élevé (10%). Le marché du travail suisse n'est donc plus en mesure d'absorber une main-d'œuvre non qualifiée. La CSIAS et le Conseil fédéral s'accordent à penser que les formations professionnelles n'auront de succès qu'avec la participation active de l'économie.

Crainte d'une hausse des coûts

Les exigences de la CSIAS s'expliquent notamment par sa crainte d'une explosion des coûts à charge des cantons et des communes. Il leur incombe en effet de verser l'aide sociale après un délai de cinq ans (RR) ou sept ans (AP), quand la Confédération cesse de verser des indemnités forfaitaires. Si rien ne change, selon les extrapolations de la CSIAS, 10 000 personnes supplémentaires relevant du domaine de l'asile devront à moyen terme être soutenues chaque année par l'aide sociale cantonale et communale. La mise en œuvre des programmes de qualification proposés reviendrait à 125 millions de francs, et ces charges seraient contrebalancées par des économies au moins équivalentes l'année suivante.

Document de discussion au format PDF:

www.csias.ch > Fondements et positions > Dossiers thématiques > Migration > Un emploi au lieu de l'aide sociale

► Canton de Berne

Tour de vis dans les offres d'intégration

L'offre d'intégration destinée aux personnes admises à titre provisoire a été redimensionnée sur deux points en 2016. Les primes de motivation ont disparu, et le F-Pool ne finance plus de cours de langue de niveau A1 et A2.

En participant à certaines offres d'intégration demandant un grand investissement en temps, les personnes admises à titre provisoire (AP) et les réfugiés reconnus (RR) recevaient jusque-là une prime de motivation de 100 à 200 francs par mois (familles monoparentales). Faute de base juridique, la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) a renoncé en janvier 2016 à cette allocation aux AP. Jusqu'à nouvel avis, les prestataires de programmes restent libres de verser eux-mêmes des primes de motivation aux AP. Quant aux réfugiés reconnus (RR), leur prime de motivation est payée dans le cadre de l'aide sociale, et cela restera le cas.

Recherche de solutions pour les cours de langue de base

Ces deux dernières années, le nombre d'AP a bondi de 50% en Suisse, passant de 22 000 à 33 000. Cette hausse se fait sentir dans le canton de Berne, au niveau des demandes de financement de mesures individuelles d'intégration. Pour le seul mois de janvier 2016, l'OCA (F-Pool) a reçu autant de demandes qu'au cours des quatre premiers mois de l'année précédente. Or une grande partie de ces mesures concernent non pas des mesures d'intégration spécifiques, mais des cours de langue de base (niveaux A1 et A2). Pour pouvoir continuer de financer des mesures individuelles destinées aux AP, il a donc fallu temporairement limiter l'accès aux cours de langue via le F-Pool. Il

reste certes des places directement subventionnées dans l'offre de cours de l'EPER, de Lern Punkt et de l'université populaire de la région Bienne-Lyss, mais elles sont très convoitées. Il s'agira donc de définir ces prochains mois des mesures propres à garantir l'accès aux cours de langue de base.

Offres d'intégration de la SAP

Trois changements déjà ont été opérés cette année dans la structure des offres d'intégration pour AP et RR. Un cours spécialisé d'aide-ménagère Spitex a vu le jour, le programme thounois d'occupation et de formation a été abandonné, et un nouveau portail cantonal d'offres de cours est en ligne.

L'année dernière, le canton a introduit en collaboration avec la TFB (Technische Fachschule Bern) deux nouvelles offres de formation à bas seuil pour les personnes admises à titre provisoire (AP) et les réfugiés reconnus (RR) âgés de 25 ans révolus, soit un cours spécialisé dans la construction et une formation de praticien sur bois (voir asylnews 2/15). Et trois nouveaux prestataires de cours de langue, de cours spécialisés et de programmes d'occupation ont complété l'offre dans la région biennoise - université populaire de la région Bienne-Lyss, action paysage Bienne-Seeland, CIP de Tramelan (voir asylnews 4/15). De même, la structure de l'offre de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) a évolué en ce début d'année 2016.

Cours spécialisé d'aide-ménagère Spitex: L'Organisation suisse d'entraide ouvrière (OSEO) propose dès l'été 2016 un nouveau cours spécialisé FOKUS d'aide-ménagère Spitex. Les clarifications pratiques se poursuivent. Il ne s'agira pas de tâches infirmières, mais d'aide à l'accomplissement des activités ménagères et quotidiennes. Ce cours d'une durée de six mois reprendra la structure habituelle des cours FOKUS - enseignement spécialisé, stage, cours d'allemand, encadrement. Outre un niveau d'allemand B1, de bonnes compétences communicatives et sociales et une disponibilité d'au moins 50% sont exigées pour participer au cours. Le projet pilote s'étend sur trois mois, et un premier cours débutera en septembre 2016. Des informations détaillées seront publiées dès la fin février sur le site de l'OSEO. Les inscriptions seront possibles dès mars 2016.

Cours spécialisés FOKUS de l'OSEO:
www.sah-be.ch > Bereiche und Angebote > Migration und Personalverleih > FOKUS

Fin du programme d'occupation et de formation de Thoune: La Coordination en matière d'asile de Thoune a renoncé à son programme pour AP et RR proposé dans la région thounoise. Les titulaires de permis N peuvent néanmoins toujours participer à des programmes d'occupation d'utilité publique. En outre, les AP et les RR se verront proposer une alternative dès l'été 2016.

Portail cantonal de cours de langue: la Direction de l'instruction publique du canton de Berne (INS) a créé un nouveau portail en ligne, aidant à s'y retrouver dans l'offre de cours pour migrantes et migrants. Dès la fin février, tous les cours de langue subventionnés par le canton y seront signalés. Le portail offre de nombreuses possibilités de filtrage, pour permettre de trouver le cours de langue adapté au groupe-cible.

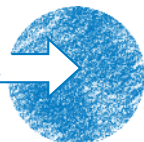
Pour en savoir plus:
www.be.ch/sprachkurse-migration

Elmiki – Cours pour parents d'enfants allophones

Le LernPunkt lance sous le nom d'ELMIKI un nouveau cours pour parents allophones désireux de resserrer les liens avec leur enfant et de dûment préparer son admission au groupe de jeux, au jardin d'enfants ou à l'école. Différents thèmes y sont abordés, comme la santé, les questions de langue, le quotidien ou l'alimentation. D'où un soutien judicieux en vue de l'éducation et de la formation de l'enfant.

Le cours a lieu le mercredi de 9h00 à 11h00 (10x), dans les locaux de LernPunkt (Südbahnhofstrasse 14d, 3007 Berne). Le cours destiné au groupe avec enfants de 1 à 2,5 ans débutera le 27 avril 2016.

Pour en savoir plus:
www.lernpunkt.heilsarmee.ch > ELMIKI – Eltern mit Kind-Kurs



Droit/Structures

N° 1, mars 2016

► Hébergement dans le canton de Berne

Plusieurs centres d'hébergement collectif pour demandeuses et demandeurs d'asile ont rouvert leurs portes dans le canton de Berne. Depuis la mi-décembre 2015, de nouvelles structures sont opérationnelles dans six communes (Niederbipp, Bremgarten, Tramelan, Täuffelen, Rubigen, Huttwil) et dans la ville de Berne (Renferhaus). Deux autres ont fermé leurs portes (NUK Riggisberg, tentes à Lyss). A la demande des habitants des communes concernées, l'Aide aux réfugiés de l'Armée du Salut a organisé plusieurs séances d'information avec l'OCA, parfois aussi avec l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) et des représentants des communes et des paroisses. Les personnes intéressées ont reçu des explications sur les conditions-cadres d'hébergement, sur les points-clés de la procédure d'asile et sur les nouveaux arrivants. Les séances visaient encore à faire connaître à ce public les possibilités d'engagement, les instruments à disposition ainsi que les aspects délicats d'un engagement bénévole dans le contexte des nouveaux hébergements collectifs.

Tableau: hébergements collectifs du canton de Berne; organisations exploitantes et capacités (état: février 2016)

Exploitant	Hébergement	Places	Remarques
HAF	KU Aarwangen	180	
	KU Sandwürfi, Köniz	72	
	KU Halenbrücke	64	
	KU Hinterkappelen, Wohlen	30	
	KU Konolfingen	60	
	KU Schüpbach, Signau	60	
	KU Zollikofen	76	
	KU Schafhausen, Hasle	150	
	NUK Hindelbank	100	
	KU Ringgenberg	80	
	NUK Siloah, Gümlingen	100	
	KU Niederbipp	100	nouveau*
	NUK Bremgarten	100	nouveau*
	KU Viktoria, Bern	150	
	NUK Münchenbuchsee	140	
	KU Renferhaus, Bern	100	nouveau*
	NUK Niederscherli, Köniz	140	

ABR	KU Eschenhof, Gampelen	140	
	KU Büren	80	
	KU Reconvilier	50	
	KU Tramelan	120	
	NUK Tramelan	100	nouveau*
	KU Schlüssel, Biel	76	
	KU Kappelen-Lyss	200	
AK Thun	KU Enggistein, Worb	140	
	KU Zweisimmen	74	nouveau*
	KU Freyberg, Spiez	50	
	KU Krone, Unterseen	70	
ORS Service AG	KU Rugen, Matten	40	
	NUK Oberhofen	30	
	NUK Hochfeld, Bern	100	
	NUK Lindenfeld, Burgdorf	100	
	NUK Moosseedorf	50	
Zihler social development	NUK Eyfeld, Ittigen	100	
	KU Aeschiried	100	
	NUK Rubigen	100	
	KU-UMA Bäregg, Langnau	48	
	KU-UMA Säget, Belp	48	
Zihler social development	KU-UMA Grindelwald	60	
	KU-UMA Täuffelen	40	
	KU-UMA Unterseen	30	
	KU-UMA Huttwil	100	nouveau*

* dès mi-décembre 2015

Restructuration du domaine de l'asile

Dans sa dernière édition (4/15), asylnews a présenté en détail la restructuration prévue du domaine de l'asile. L'Union démocratique du centre (UDC) a récolté entre-temps suffisamment de signatures pour un référendum contre le projet. Le peuple suisse aura le dernier mot. Le scrutin est prévu le 5 juin 2016.

Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) a malgré tout annoncé, au début de février, l'accord trouvé sur l'ouverture de trois centres fédéraux supplémentaires, en Suisse romande. Outre un centre de procédure à Boudry (NE), il s'agit de deux centres de départ situés à Giffers (FR) et au Grand-Saconnex (GE). Ces centres fédéraux sont nécessaires à la restructuration projetée.

► Statistiques de l'asile controversées du SEM

En janvier, le SEM a publié la statistique de l'asile pour l'année 2015. Outre une augmentation générale, on y remarque surtout la forte hausse des requêtes en provenance d'Afghanistan. L'OSAR critique la manière dont le SEM a calculé le taux de protection.

Les flux migratoires exceptionnellement élevés de l'année écoulée se reflètent dans la statistique suisse de l'asile. En 2015, 39 523 personnes ont déposé une demande d'asile en Suisse, soit une hausse de 66,3% par rapport à l'année précédente. Mais si l'on se réfère à l'ensemble des demandes enregistrées en Europe, la part de celles déposées en Suisse a baissé de 3,8 à 3,0% – soit la proportion la plus basse depuis 18 ans. En outre, le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) a constaté depuis le début de novembre un reflux des demandes, qui avaient augmenté de manière plus ou moins continue jusque-là. La tendance se poursuit puisqu'en janvier 2016, les demandes ont chuté d'un quart par rapport au mois précédent.

Dix fois plus de demandes d'Afghanistan

La hausse de quasiment 1000% des demandes en provenance d'Afghanistan est frappante: alors que 747 demandes avaient été déposées en 2014, leur nombre a bondi à 7831 en 2015. Le SEM publie par ailleurs, pour les ressortissantes et ressortissants afghans, un taux de protection inférieur à la moyenne, de 43,9% seulement. L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) déplore qu'un tel chiffre puisse faire croire que la plupart des personnes de nationalité afghane n'ont pas besoin de protection. Globalement, le taux de protection – soit la part de l'octroi de l'asile et des admissions provisoires par rapport au total des décisions de première instance – a reculé par rapport à l'année précédente de 58,3 à 53,1%.

Calculs discutables du taux de protection

Dans sa rubrique hebdomadaire «Des faits plutôt que des mythes», l'OSAR a critiqué dès novembre 2015 les statistiques publiées par le SEM, en les qualifiant de «trompeuses». L'OSAR dénonce notamment le mode de calcul du taux de protection. En effet, le SEM assimile dans ses calculs les décisions de non-entrée en matière (NEM) aux cas rejetés, alors même que la requête n'a pas été examinée matériellement et donc que le besoin de protection n'a pas été évalué. Or la majorité des demandes de personnes frappées d'une NEM seront encore examinées, ou l'ont été entre-temps, par un autre Etat UE (cas Dublin) où elles sont susceptibles d'obtenir la protection sollicitée. Dans des cas comme l'Afghanistan, la Syrie ou l'Erythrée, la méthode de calcul du SEM entraîne une forte distorsion du besoin de protection, sachant que des renvois dans ces pays n'entrent guère en ligne de compte et donc que le taux de protection effectif dépasse largement 90%. L'OSAR ajoute que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ou encore la base de données des statis-

tiques européennes Eurostat écartent de tels cas de leurs calculs et obtiennent ainsi un taux de protection bien supérieur au SEM.

Pour en savoir plus:

www.sem.admin.ch > Actualité > News > Communiqués (28.01.2016) > Statistique en matière d'asile 2015

www.osar.ch > Des faits plutôt que des mythes > Statistiques sur l'asile du SEM trompeuses

► Critique des procédures d'asile accélérées

Les Juristes démocrates de Suisse JDS (Juristes progressistes) ont analysé dans une expertise la conformité des procédures d'asile accélérées à la Constitution fédérale. Leur rapport est très sévère.

Les procédures d'asile accélérées ont reçu le feu vert à la session d'automne 2015, lors de l'adoption définitive de la refonte de la loi sur l'asile (asylnews 4/15). Le texte de l'ordonnance sur les phases de test (OTest), qui avait servi de base à l'ouverture du centre de procédure de la Förrlibuckstrasse à Zurich, a ainsi été transféré dans la loi sur l'asile révisée. Or après l'Union démocratique du centre (UDC), qui a lancé un référendum contre la nouvelle loi, d'autres acteurs dénoncent les procédures accélérées – pour d'autres raisons toutefois. L'expertise des Juristes démocrates de Suisse (JDS) semble particulièrement intéressante dans ce contexte.

Représentation juridique indépendante?

Les JDS présentent divers faits qui, à leurs yeux, montrent que la représentation juridique gratuite ne possède pas l'indépendance requise. Ils évoquent en particulier la proximité géographique du personnel du SEM et des représentants juridiques (postes de travail dans le même bâtiment, cafétéria commune).

Délais trop courts

Les JDS s'inquiètent des délais raccourcis pour l'exécution de la procédure d'asile. Tant le personnel du SEM que les représentants juridiques sont sous pression, et leur travail s'en ressent. La réduction du délai de recours de 30 à dix jours dérange surtout les JDS. Par ailleurs, l'hébergement dans des centres d'asile de la Confédération, avec la limitation des possibilités de sortie qui s'ensuit, peut aboutir à une entrave à la liberté de mouvement. D'où la question de savoir si on ne pourrait pas remplacer les centres fédéraux par des logements décentralisés.

La campagne de votation sur le référendum de l'UDC contre la loi révisée sur l'asile montrera si l'expertise juridique des JDS rencontre un réel écho, et si la gauche politique dénonce à son tour les procédures accélérées.

Pour en savoir plus (en allemand):

www.djs-jds.ch > Actualité > Procédure d'asile accélérée: Expertise

Bilan des mesures spéciales d'accueil de réfugiés syriens

La Suisse a accueilli jusqu'à fin 2015, au total, 5250 victimes du conflit syrien, dans le cadre des programmes de réinstallation et des facilités en matière de visas. La CRS invite à mettre en place de nouveaux mécanismes de protection, en raison des possibilités limitées d'accès à ces mesures.

Au cours des cinq années qui se sont écoulées depuis l'éclatement de la guerre civile en Syrie, quelque 14 500 personnes d'origine syrienne sont arrivées en Suisse dans le cadre de l'asile. En plus d'octroyer l'asile ou l'admission provisoire dans le cadre des procédures ordinaires, la Suisse a adopté ces trois dernières années différentes mesures spéciales visant à protéger les victimes du conflit syrien.

Programmes de réinstallation et facilités en matière de visas

En automne 2013, le Conseil fédéral a décidé d'accueillir un contingent de 500 réfugiés syriens. Ce projet pilote s'adressait à des victimes de la guerre déjà reconnues comme réfugiés par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Le SEM a confirmé qu'à la fin de 2015, les 500 personnes de ce contingent étaient arrivées en Suisse. Presque au même moment, l'ex-Office fédéral des migrations facilitait l'octroi de visas aux ressortissants syriens ayant des parents en Suisse. Bien que la directive correspondante ait été abrogée après trois mois seulement, les ambassades suisses des pays voisins de la Syrie ont délivré 4700 visas par une procédure simplifiée. Depuis lors, 4200 personnes sont ainsi entrées en Suisse.

En mars 2015, le Conseil fédéral a décidé, par principe, l'admission échelonnée sur trois ans de quelque 3000 victimes supplémentaires du conflit syrien ayant besoin d'être protégées. Ainsi, 2000 personnes seront à nouveau accueillies dans le cadre d'un programme de réinstallation du HCR, et 1000 autres bénéficieront d'un visa humanitaire. Or cette dernière mesure s'adresse exclusivement – à la différence des facilités de visas de 2013 – aux proches parents (conjoints et enfants mineurs) de personnes déplacées ayant obtenu l'admission provisoire en Suisse. A la fin 2015, 387 personnes avaient émigré en Suisse et 167 visas avaient été délivrés par une procédure simplifiée, principalement dans le cadre d'une action d'accueil menée au Liban.

Relocalisation ou réinstallation?

Suite à une nouvelle évaluation de la situation, le Conseil fédéral a pris en septembre 2015 la décision suivante: la Suisse participera au premier programme européen de

répartition (relocalisation) de 40 000 personnes à protéger. L'opération concerne des personnes déjà enregistrées dans un Etat Dublin et y ayant déposé une demande d'asile. Le programme adopté par l'Union européenne en juillet 2015 vise à soulager les Etats Dublin à la frontière extérieure de l'espace Schengen, en période de fort afflux de réfugiés. Dans le cadre de cette relocalisation, la Suisse compte accueillir jusqu'à 1500 personnes déjà enregistrées en Italie ou en Grèce. Elles seront toutefois imputées sur le contingent de personnes à protéger dont l'accueil avait été décidé en mars. Concrètement, ces 1500 personnes seront soustraites aux 3000 susmentionnées, réduisant d'autant le nombre de places à disposition pour le programme de réinstallation de réfugiés ainsi que pour les visas humanitaires. Autrement dit, la récente décision ne change rien au nombre total de personnes à accueillir. Mais 50% d'entre elles ne viendront pas comme prévu du Liban et seront transférées d'Italie ou de Grèce. A fin janvier 2016, la Suisse n'avait encore accueilli aucun réfugié dans le cadre du programme de relocalisation. Le SEM a confirmé, sur demande, qu'un concept de mise en œuvre est en préparation.

La CRS exige d'autres mécanismes de protection

Dans un rapport de septembre 2015, la Croix-Rouge suisse (CRS) a reconnu que les facilités de visas octroyées pendant trois mois en 2013, puis les mesures de mars 2015 (accueil de 3000 personnes supplémentaire) constituaient de précieux instruments de protection des victimes du conflit syrien. Ce rapport relève toutefois une série de points problématiques et propose d'adapter à l'avenir ces mesures. La CRS déplore en particulier que la directive relative à l'octroi facilité de visas ait été modifiée en cours de validité, puis abrogée de façon inopinée et sans préavis. De nombreuses personnes se seraient alors retrouvées bloquées dans des Etats tiers.

En conclusion, le rapport signale que l'accès tant aux programmes de réinstallation qu'au visa humanitaire est très limité, avec pour effet d'exclure un très grand nombre de personnes ayant besoin de protection. La CRS invite par conséquent à mettre à disposition d'autres mécanismes de protection, à l'instar de l'octroi de la protection provisoire (permis «S» selon l'art. 4 LASi).

Pour en savoir plus:

www.redcross.ch > Dossier Conflit syrien > Suisse: la CRS aide les familles de réfugiés syriens > Report SRC visa Syria (pdf)

www.sem.admin.ch > Asile / Protection contre la persécution > Crise humanitaire en Syrie

► Situation des personnes vulnérables dans le système Dublin

Le règlement Dublin III est entré en vigueur en juillet 2015. Un récent rapport de l'ODAE procède à l'examen critique de ce règlement. Il analyse de près la situation des personnes particulièrement vulnérables, en se basant sur l'exemple italien.

Le rapport de l'Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers (ODAE) déplore en particulier les inégalités des chances qu'entraîne le système Dublin pour les personnes déposant une demande d'asile en Europe. Outre que les prestations d'hébergement et d'encadrement varient beaucoup, les taux de reconnaissance vont de 1% à 40%, voire 50%. Dublin III a beau apporter certaines améliorations, p. ex. en ce qui concerne le bien-être de l'enfant et la préservation de l'unité de la famille, l'ODAE rappelle qu'il ne résout pas le principal problème: il manque toujours une compensation des charges entre les Etats Dublin. Ceux situés aux frontières extérieures continuent d'assumer des charges écrasantes et d'être constamment submergés.

Situation en Italie

Même si le règlement Dublin III prévoit plusieurs améliorations pour les mineurs non accompagnés (MNA), la pratique en Italie laisse à désirer selon l'ODAE. Ainsi, les autorités italiennes ont du mal à prévoir suffisamment de places d'accueil. Cela vaut tant pour les nouveaux arrivants que pour les personnes renvoyées en application de l'accord Dublin. En outre, rares sont les directives précisant l'encadrement et l'assistance médicale dus à ces personnes. Le rapport épingle les fréquents renvois en Italie où, comme le confirme la documentation réunie par les ONG, la prise en charge médicale et psychologique est insuffisante. Les nombreux exemples cités montrent que les Etats signataires de Dublin n'utilisent pas la marge de manœuvre prévue à l'art. 3 (interdiction des traitements inhumains) et à l'art. 8 (droit au respect de la vie familiale) de la CEDH.

In dubio pro refugio

Selon le principe «In dubio pro refugio», l'ODAE plaide pour une procédure d'asile basée sur les droits humains fondamentaux, et en appelle à la Confédération pour faire plus systématiquement usage de son droit de prise en charge volontaire. En outre, elle invite à mieux protéger les femmes, les familles et les enfants. Sur le plan européen, il faudrait créer un système d'alerte rapide, permettant de maîtriser collectivement les crises dans le domaine de l'asile. L'ODAE demande encore d'introduire des mécanismes de suspension du système de Dublin, en cas de surcharge d'un Etat membre.

Le rapport donne un bon aperçu des développements récents et des défis posés par le système Dublin, dont il met en lumière les limites.

Poehn, Nathalie, Bratoljic Fabienne: *Besonders verletzte Personen im Dublin-System. Das Beispiel Italien.* Berne, ODAE, 2015.

Le rapport est disponibles à l'adresse:
dokumentation@beobachtungsstelle.ch

► Jurisprudence

Absence de violation du droit à la vie familiale

Le 8 décembre 2015, la Cour européenne des droits de l'homme (Cour EDH) a décidé dans l'affaire Z.H. et R.H. contre la Suisse (arrêt n° 60119/12) que la Suisse n'est pas tenue de reconnaître un mariage contracté à l'âge de 14 et 18 ans.

La Cour EDH a nié toute violation de l'art. 8 de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) par la Suisse, et donc rejeté la plainte de Madame Z.H. et de Monsieur R.H.

Le cas concernait les demandes d'asile déposées par un couple afghan. Au moment du mariage religieux célébré en Iran, Madame Z.H. n'avait que 14 ans. Les autorités ont traité séparément les deux procédures, du fait que le mariage n'avait pas été reconnu. Par la suite, Monsieur R.H. a été renvoyé en Italie, et le couple a fait recours auprès de la Cour EDH, en invoquant le droit au respect de sa vie familiale (art. 8 CEDH). La Cour EDH a statué que l'art. 8 CEDH ne peut être interprété d'une façon qui contraigne la Suisse à reconnaître un mariage avec un enfant. Une telle obligation découle encore moins de l'art. 12 CEDH (droit au mariage). En effet, l'exercice de ce droit se base sur les lois nationales. Compte tenu de l'importance de l'intérêt de l'enfant, la Cour a insisté dans son arrêt sur le principe de subsidiarité, en soulignant que les autorités nationales sont mieux placées pour décider s'il existe un mariage qui donne droit à une vie familiale.

Arrêt de la cour EDH:

www.echr.coe.int > recent judgements > State: Switzerland > CASE OF Z.H. AND R.H. v. SWITZERLAND (Nr. 60119/12)

Asile familial refusé aux réfugiés reconnus, mais exclus de l'asile

Les requérants d'asile qui sont uniquement persécutés en raison d'un comportement postérieur au départ de leur Etat d'origine sont reconnus réfugiés, mais exclus de l'asile. L'asile familial leur est refusé même si l'asile a été accordé à leur conjoint.

Le recourant, un ressortissant syrien, avait déposé une demande d'asile en Suisse en juin 2010. Son épouse et ses enfants ont été autorisés en février 2011 par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM; anciennement Office fédéral des migrations ODM) à l'y rejoindre. En février 2012, le SEM a reconnu la qualité de réfugié à l'époux, mais a rejeté sa demande d'asile. Il a estimé que ce requérant n'avait pas rendu vraisemblables ses motifs d'asile antérieurs à son départ et que les activités politiques exercées en exil, justifiant la reconnaissance de la qualité de réfugié, constituaient des motifs subjectifs survenus après la fuite et donc excluaient l'asile. L'intéressé a demandé plus tard à bénéficier de l'asile familial, vu l'asile accordé par décision séparée du 24 février 2012 à son épouse. Le SEM ayant rejeté cette requête, il a fait recours auprès du TAF contre les décisions du SEM, demandant l'octroi de l'asile non seulement à titre originaire, mais aussi à titre dérivé de son épouse.

Par arrêt du 2 décembre 2015, le Tribunal administratif fédéral (TAF) a confirmé le rejet d'une demande d'asile et confirmé la décision du SEM. Un réfugié reconnu à titre originaire (soit à la suite d'un examen de ses motifs de fuite personnels), mais exclu de l'asile, ne peut pas se voir reconnaître la qualité de réfugié à titre dérivé d'un membre de sa famille, ni se voir accorder l'asile familial. Dans cet arrêt destiné à publication aux ATAF, le TAF précise que la reconnaissance de la qualité de réfugié ne peut pas être obtenue une seconde fois, indirectement d'un membre de la famille du réfugié. Autrement dit, l'exclusion de l'asile doit être comprise comme l'exclusion de l'asile à titre tant dérivé qu'originaire. L'arrêt a fait l'objet d'une procédure de coordination devant les juges des Cours IV et V réunies et l'appréciation juridique, dépassant le cas d'espèce, s'applique de manière générale à une pluralité d'affaires.

Arrêt du TAF:

www.bvger.ch > base de donnée des arrêts du TAF >
E-1715/2012 und E-3087/2012